

**Demande de crédit de CHF 20 900,00
pour l'achat d'un logiciel de gestion
pour le Conseil communal**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objectif de solliciter un crédit complémentaire de CHF 20 900,00 au budget 2026 afin d'acquérir un module supplémentaire de l'application « eSéances » permettant de gérer l'ensemble des tâches incombant au Conseil communal.

2. Préambule

Le 19 septembre 2024¹, votre Conseil approuvait l'achat de l'application « eSéances » de la société Artionet qui permet de gérer l'ensemble des activités liées aux séances de Municipalité (préparation, tenue, procès-verbaux, suivi des tâches, archives, ...). Ce logiciel est en fonction depuis janvier 2025 et apporte pleine satisfaction à ses utilisateurs, membres de la Municipalité et employés communaux.

L'application s'est récemment vu adjoindre un nouveau module appelé « eS.Législative », dédié à la gestion complète des activités liées au Conseil communal, qui doit entrer en fonction pour le début de la nouvelle législature. Les différents sujets couverts par ce module étant fréquemment l'objet de discussions entre le Bureau du Conseil, la Municipalité et les services communaux (Service des finances et Secrétariat municipal principalement), une invitation a été faite au Président de votre Conseil afin qu'il puisse découvrir les fonctionnalités proposées.

Le module a été conçu et validé en collaboration avec neuf communes romandes, dont, pour le canton de Vaud, celles d'Epalinges, de Prilly, de Pully, et de Chavannes-près-Renens.

Faisant suite à cette présentation, votre Président a approché la Municipalité pour confirmer l'intérêt du Bureau du Conseil pour cette solution. Après une rapide étude permettant de s'assurer que ce module pouvait bien être installé et utilisé dans notre environnement informatique, la Municipalité a rejoint l'avis de M. le Président et vous propose donc ce préavis destiné à couvrir les coûts d'installation et d'exploitation pour l'année 2026.

¹ Voir préavis 56/2024 disponible sur le site de la commune

3. Détails des fonctionnalités disponibles

Le module « eS.Législative » de la solution eSéance couvre la gestion de l'ensemble des activités d'un Conseil communal, de la gestion des commissions à la tenue des séances plénières en présentiel, en passant par la gestion des jetons de présence, l'annuaire des élus ou l'édition collaborative.



Processus législatif couvert (@ Artionet)

Dans le détail, les fonctions suivantes sont traitées :

Gestion des séances

- Planification : préparation, convocation et suivi des différentes étapes
- Mise à disposition des documents :
- Procès-verbal : écriture du procès-verbal en mode semi-automatique grâce à la fonction « Speech-to-text », enregistrement des débats
- Jetons de présence : annonce directe par les Conseillers de leur présence aux séances
- Vote : connexion possible aux équipements électronique de vote existants

Gestion des commissions

- Gestion des membres de commissions (fixes et techniques)
- Travail collaboratif : suivi des travaux, possibilité d'édition des documents en ligne, gestion des versions, validation des rapports en ligne,
- Archivage et recherche

Annuaire

- Fiche signalétique des élus
- Recherche selon différents critères (affiliation politique, centre d'intérêts, nomination dans des commissions, ...)

Jetons de présence

- Consultation en temps réel du suivi des jetons de présence
- Possibilité d'adapter ses coordonnées bancaires ou décider d'offrir des jetons à un parti ou une œuvre
- Exportation des données pour paiement bancaire

Bien entendu, cette solution est complètement compatible avec le module utilisé par la Municipalité et les services, ce qui va considérablement simplifier et fluidifier les échanges entre les différents intervenants.

L'offre reçue couvre l'ensemble des points mentionnés ci-dessus, ainsi qu'une formation sur site pour le Bureau et les membres du Conseil, avec mise à disposition de formations en ligne.

La solution informatique sera hébergée chez le même fournisseur que celui utilisé par l'application « eSéances ».

4. Aspects financiers

Coûts du préavis

Les coûts de ce projet se divisent comme suit :

Rubrique	Élément	Qté	PU	Total en CHF
100	Coûts uniques			6 925,00
101	Achat licence			4 000,00
102	Coût par conseiller	55	15,00	825,00
103	Installation et configuration			2 100,00
200	Maintenance annuelle			12 400,00
201	Maintenance			2 500,00
202	Coût par conseiller	55	180,00	9 900,00
	Total brut			19 325,00
	Divers et imprévus			0,00
	TVA 8,1 %			1 565,30
	Total net arrondi			20 900,00

Financement

La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond d'endettement.

Coûts récurrents

La réalisation de ce préavis entraîne une nouvelle charge d'exploitation, à savoir le coût de la maintenance annuelle de CHF 12 400,00 par an, qui comprend l'ensemble des mises à jour et des évolutions futures, ainsi que le support technique.

L'impact planifié de ce préavis sur les budgets futurs sera donc le suivant :

	2026	2027	2028	2029	2030
Coûts uniques	7 486,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Maintenance	13 404,40	13 404,40	13 404,40	13 404,40	13 404,40
Total arrondi	20 900,00	13 404,40	13 404,40	13 404,40	13 404,40

5. Conclusions

Après délibération, la Municipalité, même si elle comprend l'utilité de cette application, juge le coût de maintenance trop important. Elle vous demande donc, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 99/2026 adopté en séance de Municipalité du 9 février 2026 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

- de refuser le préavis municipal N° 99/2026 tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique :

Le Secrétaire :

Claudia Perrin

Nicolas Ray

Romanel-sur-Lausanne, le 9 février 2026

Délégué municipal : M. Denis Favre, Municipal

